Vérité - Justice - Transmission

Compte rendu de l'assemblée générale Mauges-sur-Loire, 28 et 29 septembre 2019

Le président national de l'AVEN, Patrick SUBREVILLE ouvre l'assemblée générale 2019, à 13 h 45. Il propose un temps de recueillement en l'honneur de l'ancien Président de la République, Jacques CHIRAC, décédé le 26 septembre 2019.

Prise de parole de Florence BOUREL
Déléguée régionale Loire-Atlantique et Vendée

Florence BOUREL accueille les participants et leur souhaite une bonne assemblée générale. Elle a une pensée pour ceux qui nous ont quittés ou souffrent encore aujourd'hui de leur contribution aux essais nucléaires français. Elle remercie sincèrement Lydie COSSON, commerciale des *Jardins de l'Anjou*, et plus particulièrement Gérard MAILLARD pour son investissement dans la préparation de cette assemblée générale.

Elle propose une minute de silence.

Prise de parole de Michel VERGER *
Cofondateur, président honoraire

Michel VERGER revient sur les origines de l'association, avec René REY, Gérard DELLAC, Jean-Claude HERVIEUX, Bruno BARILLOT du CDRPC, sous la présidence du docteur VALATX, puis de Jean-Luc SANS, et enfin de Patrick SUBREVILLE. Il revient sur les conséquences de ces essais, puisqu'on trouve parmi les Vétérans le double de malades de cancers que dans la population française. L'enquête de Jean-Claude KOUYOUMDJIAN apportera encore de nouvelles preuves. Il remercie le cabinet TTLC, sans oublier le travail remarquable effectué par Maître Cécile LABRUNIE. Il remercie aussi les membres du bureau, sans oublier Myriam HOU-HOU, les bénévoles

Jean-Claude HERVIEUX, Sylvain MORIN, et Pascale BALFIN ainsi que notre prestataire Bernadette BOUCHET, et Hélène LUC (Sénatrice). Il salue l'investissement des parlementaires qui ont travaillé sur une proposition de loi commune pour en arriver à l'élaboration de la loi MORIN. Il n'oublie pas non plus la presse locale et nationale toujours prête à relayer nos informations, ainsi que Larbi BENCHIHA, toujours à nos côtés. Grâce à eux tous, l'association va continuer de progresser. Merci également à Florence BOUREL et Gérard MAILLARD pour l'organisation de l'assemblée générale.

Prise de parole de Jean-Luc SANS *
Président honoraire

Jean-Luc SANS remercie également tous ceux que Michel VERGER vient de citer et fait remarquer qu'il y a encore du chemin à parcourir. Nous devons maintenant concrétiser les avancées de l'AVEN, le suivi médical, élargir la liste des maladies (notamment la thyroïde), faire reconnaître le préjudice moral des veuves et des ayants droit. Nous nous devons de protéger la santé de nos enfants. L'AVEN doit rester unie et fidèle à ses engagements, respectueuse du travail de chacun et des adhérents. Elle doit être indépendante tout en gardant de bons contacts avec ses alliés, et les hommes et les femmes politiques avec lesquels elle travaille.

Prise de parole de Gérard MAILLARD
Organisateur des assemblées générales

Gérard MAILLARD remercie tous les participants de s'être déplacés, et tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre à la bonne organisation de cette assemblée générale.

Patrick SUBREVILLE prend la parole pour faire remarquer que les élus se sont excusés. Florence BOUREL lit le message d'Hélène LUC, Sénatrice*, qui n'a pu se déplacer pour raisons de santé. Hélène LUC rend hommage à Roland OLDHAM, Bruno BARILLOT, et John DOOM. Ceux qui sont parus dans notre journal *Ia ora na, bonjour !* ont été très émouvants. Pour elle, il faut continuer le combat pour les descendants. Ce combat est juste. Elle note que l'attribution de la *Médaille de la Défense Nationale* est une très bonne nouvelle et reste entièrement à la disposition de l'association.

Prise de parole de Maître Cécile LABRUNIE
du cabinet TEISSONNIERE

Le cabinet est toujours très investi auprès des familles. Il doit faire face à de nombreuses difficultés procédurales. Mais son engagement ne faiblit pas. Il est amené à interpeller régulièrement les parlementaires et le Gouvernement.

Il y a eu 12 décisions favorables entre 2010 et 2016, grâce à l'action conjointe et la mobilisation de l'association et du cabinet (98 % des dossiers étaient refusés). 50 % de décisions administratives ont annulé la décision du CIVEN. À partir de 2017, il n'y a eu aucune décision administrative négative.

Fin 2018 les conditions se sont durcies en raison de la présomption de causalité renversée par le CIVEN (la dose estimée inférieure à 1 millisievert).

La notion de seuil est devenue discutable. Cette notion ne devrait pas exister, car on ne peut évaluer la dose reçue. ***Aujourd'hui, entre 50 et 60 % de dossiers sont acceptés par le CIVEN.***

Il faut insister sur la notion de solidarité qui doit exister entre les Vétérans indemnisés et ceux dont les dossiers ont été refusés.

Le tribunal administratif de Cergy et celui de Douai sont très durs dans leurs décisions, par rapport à d'autres juridictions. Après le tribunal administratif (TA), la cour administrative d'appel (CAA), il faut saisir le Conseil d'État, juridiction suprême.

Jean-Luc SANS défend toujours les dossiers devant le CIVEN.

Si l'avis est favorable : Le Vétéran doit préparer le rendez-vous d'expertise avec l'expert désigné par le CIVEN. Le cabinet d'avocats accompagne le Vétéran ou les ayants droit.

Si l'avis est défavorable : Le tribunal administratif est saisi, la cour administrative d'appel, et en dernier recours, le Conseil d'État. Le dossier doit donc être le plus complet possible. Il y a parfois des manques par souci de rapidité. ***Ce qui manque le plus souvent ce sont les éléments relatifs à la présence sur le site.*** Le CIVEN ne va plus chercher les éléments manquants comme il le faisait avant (*livret militaire, livret médical militaire, état de services*...). Il n'a pas Internet. Le dossier est donc refusé.

C'est donc à nous de faire toutes les démarches en amont. Le CIVEN est composé de médecins et d'administrateurs nommés par le Gouvernement.

Si le Vétéran n'a pas toutes les informations : Il doit faire une *déclaration sur l'honneur* en expliquant son travail, tout ce qu'il faisait (même pendant les temps de loisirs), l'absence de protection, tous les éléments que seul peut apporter le Vétéran.

S'il ne peut obtenir toutes les pièces nécessaires : Il doit joindre le courrier les réclamant aux divers organismes. Le cabinet d'avocats ne facture rien en début d'étude du dossier. Les honoraires sont reportés dans l'attente d'une issue favorable. C'est la solidarité qui joue.

Mais si le Vétéran dispose d'une assurance protection juridique, il doit le dire très vite, car si on est amené à aller jusqu'au Conseil d'État, tout sera réglé par la protection juridique.

Le Vétéran ou les ayants droit doivent absolument déclarer le « sinistre » dans les 2 ans qui suivent, car après il sera trop tard. Maître LABRUNIE cite le cas d'une veuve qui n'a pas fait cette démarche et qui doit maintenant régler les frais, alors qu'elle bénéficie pourtant d'une protection juridique.

Maître LABRUNIE évoque maintenant deux préjudices qui ne sont pas encore reconnus :

Les victimes par ricochet :

Il n'est pas normal que les veuves et les ayants droit (victimes par ricochet) ne soient pas reconnus comme victimes. Tous les systèmes d'indemnisation (attentats, amiante, accidents de la route...), indemnisent le préjudice des victimes par ricochet. Ce préjudice est souvent évoqué en rendez-vous d'expertise, mais ce n'est pas de la mission de l'expert de l'évaluer. Ce n'est pas non plus demandé par le CIVEN puisque la loi ne l'exige pas. Ce problème est évoqué depuis 2009. Il est temps aujourd'hui de se mobiliser sur cette cause-là.

Le préjudice d'anxiété :

La Cour de cassation reconnaît que toute personne confrontée à des éléments polluants (CMR, agents cancérogènes, agents toxiques, amiante...) pouvant entraîner des maladies graves peut demander réparation. Nous avons maintenant l'opportunité de tenter des demandes (examen au cas par cas), examinées par une juridiction administrative. Le risque doit être établi de manière certaine. *Cela concerne la peur de transmettre une maladie à ses enfants, peur d'être malade, de voir ses copains mourir les uns après les autres*. Le tribunal d'instance exige une certitude d'exposition. Il ne doit pas y avoir de doute. ***Là aussi, il est important de vérifier sa protection juridique.*** Certains en ont une mais ne l'activent pas.

QUESTIONS

Guy Dumas AVEN 47 : Le préjudice d'anxiété a donc été reconnu par les parlementaires. Pouvons-nous faire pression sur les parlementaires lors de nos réunions départementales ?

Réponse : Ce ne sont pas les parlementaires qui ont décidé, mais c'est un arrêté de la Cour de cassation du 11 septembre.

Jean-Luc SANS précise que depuis la loi Touraine nous avons droit au suivi médical, et que c'est une action à mener auprès de la sécurité sociale. (Art. 264 du *Code de la sécurité sociale*). Il faut remplir un document spécifique (*attestation de suivi médical*). Jean-Pierre MARGERY note que l'on ne peut pas être reconnu d'une maladie et demander en plus de bénéficier du préjudice d'anxiété.

Stéphane GELINOT demande si la protection juridique est réellement utile ?

Réponse : Pas pour les procédures déjà engagées. Pour les enfants de Vétérans, cela peut être utile mais pour plus tard. Plus le nombre de dossiers est élevé, plus on aura un impact fort devant le CIVEN.

Prise de parole de Jean-Louis CAMUZAT, *vice-président* :

ÉLABORATION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

Lorsqu'un Vétéran doit aller jusqu'au Conseil d'État, et qu'il n'y a pas de protection juridique ou que le sinistre a été déclaré trop tard, ***l'AVEN peut avancer un prêt d'honneur* remboursable**.
Il revient sur le suivi médical à demander aux médecins. La Lettre de Jean-Claude KOUYOUMDJIAN est à présenter à son médecin. Elle a fait l'objet d'une ***AVEN infos n° 4.*** La constitution d'un dossier est complexe. On peut ici remercier les référents juridiques. Ils sont un lien incontestable entre le cabinet d'avocats et le Vétéran.

Prise de parole de Florence BOUREL :

PRÉSENTATION DES DOSSIERS

Lorsque le dossier est constitué, il faut toujours passer par le référent juridique régional ou national.

Surtout ne jamais l'envoyer soi-même au cabinet d'avocats. La commission juridique est constituée d'Arlette DELLAC, Florence BOUREL et Jean-Louis CAMUZAT. ***Attention, il ne faut pas confondre dossier juridique et enquête de santé AVEN qui reste au siège.***

Tant que toutes les pièces ne sont pas rassemblées le dossier ne peut pas partir, puisque de toute façon il restera en attente. Mais on peut insérer dans le dossier, le courrier demandant les pièces manquantes, comme preuve que la démarche a bien été faite. Toutes les informations se trouvant dans un dossier, permettent de recouper les informations avec d'autres dossiers. Il est important de mentionner le nom de l'épouse et des enfants dans le dossier. Car pour des procédures très longues, il peut y avoir d'autres décès. On a ainsi les coordonnés de tous.

Florence BOUREL explique pourquoi il y a 4 dossiers (Vétéran, veuve ou veuf, nouveau Vétéran et nouvelle veuve ou veuf). La somme de **300 €** a été fixée afin de ne pas pénaliser ceux qui paient leur cotisation depuis plusieurs années. ***Elle explique aussi la nécessité pour l'AVEN de la promesse de don (solidarité et étude transgénérationnelle).***

Question : René Rey fait remarquer qu'on demande 300 € sans savoir si le décès vient de la maladie radio induite. ***Réponse :*** Florence BOUREL répond que le dossier est vérifié par le référent juridique qui n'enverra pas un dossier qui ne tient pas la route.

***L'AVEN ne peut qu'inciter à faire un don. C'est pour cela qu'il faut bien communiquer dans un esprit de solidarité. Le don bénéficie de la défiscalisation (66 %).* Faut-il continuer la démarche de l'enquête ?**

VOTE : Unanimité. *Cette somme a été votée en conseil d'administration, donc elle est actée.*

Si le Vétéran n'a pas de cancer reconnu par la loi Morin, il lui est conseillé de constituer un dossier qu'il conservera chez lui pour un besoin ultérieur. Si le vétéran déclare une maladie radio induite non cancéreuse, il pourra préparer un dossier juridique qui sera transmis au cabinet TTLA mais qui n'engagera pas de procédure. Ce sont ces dossiers qui permettront à terme de modifier la liste des maladies de la loi Morin (telles l'ajout des maladies cardio-vasculaires).

Prise de parole de Jean-Luc SANS :

CIVEN

Depuis l'assemblée générale de Montauban :

120 dossiers ont été présentés par l'AVEN (113 décisions prononcées, 7 en attente de décision, 61 favorables soit 54 % et 52 refus, dont 14 difficilement défendables : ils concernaient les tirs souterrains à Tahiti).

Les autres, 38, ont été refusés par manque d'information ou par absence de relevé d'exposition, d'où l'importance des témoignages. Il faut mettre dans le dossier le relevé d'exposition même négatif (courrier du docteur POIRIER), des lettres, des témoignages des postes occupés, tout témoignage laissé par le ou les demandeurs. Jean-Luc SANS passe environ 5 heures pour étudier un dossier.

Il est en possession de 3 500 pièces d'archives (des documents déclassés « Secret défense », des rapports officiels, et établit le rapprochement et la comparaison entre tous dossiers similaires).

Prise de parole de Jean-Luc SANS, président de l'OBSIVEN :

Il a été créé en 2011/2012. Il fait un rappel des 210 essais et les raisons de la création de l'OBSIVEN (pollution actuelle et taux d'anomalie sur la descendance 3 fois plus élevé que la normale).
Le docteur Jean-Claude KOUYOUMDJIAN en est le directeur scientifique, et Jean-François GRENOT le chargé d'études. Le rôle de l'OBSIVEN est d'informer, de rechercher, de soutenir les victimes, de promouvoir la prise en considération dans la société, de porter le problème devant l'OMS, de soutenir la recherche, de diffuser les résultats de la recherche, de créer un réseau d'information. Le combat est universel.

PAUSE

Prise de parole de Jean-François GRENOT * (2) :

OBSIVEN

Il présente une vidéo dans laquelle le docteur Jean-Claude KOUYOUMDJIAN (1) s'exprime et s'excuse de ne pouvoir être présent parmi tous les Vétérans, pour raisons familiales.

Étude GENERAD : Le commanditaire c'est l'AVEN. *Le promoteur c'est l'OBSIVEN (dirige la recherche, la coordination, c'est le maître d'ouvrage).*

1

Actions de la 1re phase

Étude de faisabilité : Les Vétérans indemnisés, ont-ils des enfants ? des frères et des sœurs ? *Rédaction du protocole, documents liés à la recherche.*
Demande des autorisations diverses.
Validation de l'étude et acceptation.

Déroulement de l'étude :

L'Étude porte sur 2 groupes. L'ADN est analysé.
Le groupe Étude : *Le Vétéran irradié indemnisé, son conjoint, ses enfants.*
Le groupe Contrôle : *Le frère ou la sœur non irradié, son conjoint, ses enfants.*

Suite à cette étude, il en sera tiré des conclusions.

Il faut trouver les familles et faire les prises de sang et les analyses à l'hôpital Henri-Mondor à Créteil. 30 familles seront étudiées. Durée de l'étude 5 ans.

2

Phase 1 : Étude de faisabilité.
Phase 2 (durée 3 ans) : Prélèvements et analyses, base de données (2020/2023).
Phase 3 : Monitorer les données, vérifier la qualité des données, mise en place d'une génothèque.
Phase 4 : Rédaction des résultats, recherche d'une revue scientifique pour publication.
Phase 5 : Publication des articles.

L'étude est acceptée par les autorités de santé française et européenne, un réseau universitaire est mis en place, les frais sont réduits.

Jean-Luc SANS : Si l'OBSIVEN devient internationale, elle peut lever des fonds pour aider à la recherche. Elle a aussi été créée dans l'idée d'être financée par les dons des Vétérans indemnisés.

QUESTIONS

Claude TESTÉ : Question sur la protéine 53 (p53).

Réponse de Jean François GRENOT : La p53 protège des cancers, mais si elle est détruite par des rayons ionisants, elle ne joue plus son rôle.

Jean-Claude PENECHE : Le ministère de la Santé devrait parler des essais nucléaires à leurs médecins de référence, car ceux-ci ignorent encore trop le problème.

Tous les Vétérans ont eu dans le journal *Ia ora na, bonjour !* une *AVEN Info avec la lettre du docteur Jean-Claude KOUYOUMDJIAN.* L'OBSIVEN peut devenir internationale.

Si l'enquête ne donne pas de résultat : de toute façon, elle fera avancer la recherche.

Pierre POUPART : Enfin des recherches sur les problèmes de santé des Vétérans.

Prise de parole de Keith KIEFFER

*Président de la National Association of Atomic Vétéran, NAAV **

La NAAV existe depuis 40 ans, n'a pas d'employés mais des bénévoles. Ils espèrent obtenir la *Médaille de Service pour les Vétérans*. Jusqu'à maintenant ils n'ont obtenu qu'un simple certificat de participation. Certains tronçons d'autoroutes devraient être reconnus comme « Mémorial des vétérans des essais nucléaires ». Jusqu'en 1996 les vétérans avaient interdiction de parler des essais, ni à leur médecin, ni à leur famille. Ils encouraient 10 ans de prison et 10 000 $ d'amende. Keith KIEFFER faisait partie du personnel qui a travaillé aux opérations de nettoyage de plusieurs atolls des îles Bikini. Ils espèrent que leur action bénéficiera aussi aux personnels qui ont nettoyé le site de Palomares (*accident nucléaire survenu au large des côtes espagnoles, après la collision de 2 avions lors d'un ravitaillement de carburant*), afin qu'ils soient reconnus aussi en tant que Vétérans. Ils aimeraient que le 16 juillet soit reconnu comme *Jour officiel de reconnaissance* (16 juillet 1945 est la date de la 1re bombe testée à Los Alamos, Nouveau-Mexique).

Ils viennent de se rendre compte que les Vétérans n'étaient pas 250 000 mais 500 000 !

Trois États ont reconnu la date du 16 juillet, et deux autres États ont désigné des tronçons d'autoroutes comme lieux de Mémoire. La lutte continue : soutenir les Vétérans ainsi que leurs familles dans les procès, obtenir des fonds pour soutenir la recherche génétique et obtenir un statut de *conseiller auprès des Nations Unies*. Ils veulent aussi faciliter la collecte de sources historiques, soutenir et diffuser l'histoire des essais dans les écoles, faciliter l'accès du site *Facebook* aux enfants.

Un projet de loi, dite *phase de comité*, a vu le jour. La réponse sera donnée dans un mois. 21 maladies sont reconnues comme radio induites au lieu de 23 chez nous.

Sur 4 000 personnes ayant travaillé sur les sites, il reste 400 personnes encore en vie. Il en meurt 1 à 3 par trimestre. Ils se rendent également compte que le travail de nettoyage a été très peu efficace.

L'ONU est aujourd'hui inquiète quant aux déchets radioactifs (le ciment du sarcophage est contaminé et se fissure).

Larbi BENCHIHA demande quel accès a-t-on aux documents ? Aucun, car officiellement, personne n'a été exposé aux radiations. Les Vétérans sont juste reconnus comme potentiellement exposés à cause de leur travail. Quelques personnes habitent encore sur ces îles. Elles ont été expatriées au Kansas et reviennent petit à petit.

Que sont devenus les soldats de Bikini ? Même situation, et beaucoup de soldats décédés de cancers.

Prise de parole de Tony JEFFERY

*Président de Nuclear Community Charity Fund, NCCS **

C'est un programme de recherche situé à Londres. Sa mission est de soutenir les Vétérans. Ils n'ont pas de soutien financier, c'est davantage un fonds de solidarité et de charité. Avec l'argent (qui n'est pas considéré comme une indemnisation) que les vétérans touchent, ils peuvent acheter du matériel pour les aider dans leur vie de tous les jours s'ils sont handicapés à cause de leur maladie (fauteuil roulant, matériel spécifique pour la salle de bain, *etc.*).

Les programmes de recherche permettront l'accessibilité des résultats l'été prochain. Selon les résultats, on pourrait peut-être voir aboutir les requêtes des Vétérans. La NCCS veut garder contact avec l'AVEN, ce qui pourrait peut-être donner de meilleurs résultats.

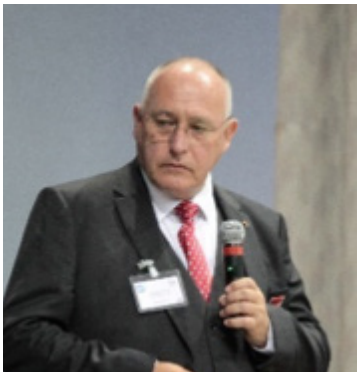

Prise de parole de Nigel HEAPS

*OBSIVEN INTERNATIONAL **

Il vient à notre assemblée générale en tant que nouveau secrétaire OBSIVEN INTERNATIONAL et a toujours le même plaisir de revenir en France.

Il a le rêve commun avec Jean-Luc SANS d'être utile à l'ensemble de la communauté internationale des Vétérans des essais nucléaires.

Il a hâte de voir aboutir les choses. Il ne travaille pas que sur le nucléaire mais aussi sur le chimique et biologique (communauté affectée), car c'est un problème universel.

Un grand merci à Chloé MAYOUX
notre interprète bénévole

Conseil d'administration

Présentation des candidats

Robert ADROT : Région Aquitaine. Il est en recherche de présidents. *Renouvellement.*
Jean-Louis CAMUZAT : Centre Val-de-Loire. Pour lui les objectifs sont atteints. Son engagement est total et déterminé. Il faut travailler désormais sur la transmission et la descendance. *Renouvellement.*
Francis TANCHE : *Renouvellement.*
Gérard MAILLARD : *Renouvellement.*
Christian COULON : AVEN Morbihan, nouveau candidat.
Stéphanie DAURAT : Fille de Vétéran, souhaite s'investir sur la descendance, nouvelle candidate.
Jacques YOUINOU : Secrétaire AVEN 29, nouveau candidat.
Amar SAHABANE : N'a pas envoyé de lettre de motivation et n'est pas présent à l'assemblée générale, *donc sa candidature n'est pas recevable.*

ÉLECTIONS

Présidente de l'assemblée générale : **Florence BOUREL,** vote à main levée à l'unanimité

Assesseurs : **Robert ADROT et Gérard MAILLARD,** vote à main levée à l'unanimité

Président du bureau de vote : **Claude TESTE,** vote à main levée à l'unanimité

1er assesseur : **Patricia GRENIER,** vote à main levée à l'unanimité
2e assesseur : **Jean-Jacques GOURDE,** vote à main levée à l'unanimité

FIN À 18 H 34

DIMANCHE MATIN 29 SEPTEMBRE 2019

8 h 45 – Ouverture de l'assemblée générale
9 heures - Fermeture du bureau de vote

Prise de parole de Jean-Louis CAMUZAT :

Jean-Louis CAMUZAT prend la parole sur le volet social et les actions sociales de l'AVEN. C'était une attente de tous les Vétérans.

Plusieurs partenaires ont signé une convention avec l'AVEN. On a ainsi pu obtenir des tarifs avantageux pour les assurances, les vacances, les séjours linguistiques, les voyages… Pour en bénéficier, il faut être à jour de sa cotisation et connaître les codes d'accès.
Il est dommage que l'on n'ait pas de retours de la part des Vétérans, on ne peut donc savoir le nombre de bénéficiaires. Les contacts ayant été pris au niveau des partenaires nationaux, au niveau local les agences ne sont pas au courant de ce partenariat. Il faut donc utiliser les numéros de téléphone qui sont sur le journal *Ia ora na, bonjour !* qui sont les téléphones nationaux. La liste des partenaires est sur le journal et le site.

Certains Vétérans en difficulté peuvent être aidés. Une somme sera allouée en conseil d'administration.

L'AVEN a également mis en place un prêt d'honneur afin d'apporter une aide ponctuelle lorsqu'il faut aller jusqu'en Conseil d'État : attention c'est un prêt remboursable.

Remerciements : Le vice-président Jean-Louis CAMUZAT remercie tous les acteurs qui travaillent dans l'ombre. Tous les collègues du conseil d'administration, les présidents départementaux pour l'organisation des réunions, la recherche de subventions, les contacts avec les élus.
Merci aux porte drapeaux et suppléants lors des manifestations patriotiques, pour leur tenue vestimentaire et leur disponibilité. Le fait qu'ils sont invités démontre que nous sommes reconnus par les autres associations patriotiques.
Merci aux référents juridiques, lien privilégié entre les Vétérans et le cabinet d'avocats.
Merci à Myriam HOU-HOU, Jean-Claude HERVIEUX, Pascal BALFIN, Sylvain MORIN, merci aux épouses, aux organisateurs de l'assemblée générale : Florence BOUREL, Gérard MAILLARD, René et Graziella REY.
Le président Patrick SUBREVILLE se dit solidaire des propos de Jean-Louis CAMUZAT.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019

Prise de parole de Patrick SUBREVILLE, *Président national*

Le président lit le rapport d'activités qui a été remis à chaque participant.

QUESTIONS

René REY remarque que l'assemblée générale de Montauban n'a pas voté l'augmentation, c'est le conseil d'administration uniquement.
Réponse : Le président rappelle que l'augmentation était nécessaire pour que l'association perdure.
Les statuts permettent-ils de valider cette augmentation aujourd'hui ? Normalement c'est le conseil d'administration qui propose et l'assemblée générale valide l'année suivante. Peut-on voter maintenant ?

Réponse : On votera après le rapport financier.

Pascal BALFIN : En Rhône-Alpes il n'y a plus de réunions depuis plusieurs années. Que faire ?

Réponse : C'est le représentant de la région au conseil d'administration qui doit motiver les présidents départementaux.
Le président fait remarquer que s'il y a des remarques à faire, elles peuvent être faites de façon amicale. C'est plus agréable car les membres du conseil d'administration et du bureau travaillent énormément.

Proposition d'activités

Le président fait remarquer que cette année était nouvelle pour plusieurs personnes et qu'il a fallu se connaître pour apprendre à travailler ensemble.

Bulletin et journal

Jean-Luc SANS prend la parole pour dire que le conseil d'administration est souverain dans ses décisions. Mais Madame Bernadette Bouchet n'est pas informée qu'elle ne travaillerait plus pour l'AVEN. Pour le site, il ne fonctionne que s'il est alimenté. Il y a eu 17 153 visiteurs dans l'année. Actuellement, il est alimenté tous les jours. Le prochain *webmaster* doit travailler dans ce sens. Qui donnera les informations ? Même problématique pour le bulletin.

Le président précise que ces changements permettront à l'AVEN de passer dans la modernité. Un courrier a été envoyé à Madame Bernadette BOUCHET pour ses propos mis sur *Facebook*. On ne peut utiliser les réseaux sociaux pour régler ses comptes.

Personne ne dénigre le travail de Madame Bernadette BOUCHET. La décision doit être prise lors de l'AG, on ne pouvait donc pas la prévenir.

Robert ADROT prend ensuite la parole pour dire que les présidents de la région Aquitaine sont mécontents, car le président ne s'est pas présenté, il est inexistant, seul le vice-président est présent. Pour manifester leur mécontentement, ils ne réclameront pas les cotisations cette année. L'association est l'association des adhérents, ce sont eux qui choisissent le président. Il peut donc y avoir démission. ***Le président répond qu'en conséquence il va demander un vote de confiance à l'AG.***

Prise de parole de Guy DUMAS : Il lit un texte de 3 pages dans lequel il énumère de nombreux griefs et reproches envers le président et le conseil d'administration. Les termes de ses propos sont virulents. Le président se dit très étonné de la forme. Il estime n'avoir jamais méprisé qui que ce soit, et a toujours été à l'écoute de chacun. Il a été extrêmement présent sur le territoire national lors de diverses réunions.

Il ne s'approprie aucunement l'attribution de la *Médaille de la Défense Nationale*, car il sait bien tout le travail qui a été accompli par ses prédécesseurs. Concernant le déménagement du siège social, rien n'est encore décidé. Une réflexion est en cours avec le conseil d'administration, en toute transparence avec Myriam HOU-HOU et Jean-Claude HERVIEUX.

Quant aux outils de communication, il souhaite que l'AVEN prenne un virage vers la modernité et se tourne vers l'international. Le travail sur la descendance est aussi un de ses grands projets, et ce n'est pas avec des outils de communication obsolètes que l'on peut avancer. Il va prendre un peu de temps pour répondre tout à l'heure, point par point, à Guy DUMAS. *Un Vétéran se lève pour s'exprimer :* « Il n'a pas fait 750 km pour entendre le procès du président ».

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CA

255 inscrits • 238 suffrages exprimés

Jean-Louis CAMUZAT : 237 voix • **Robert ADROT :** 236 voix
Francis TANCHE : 223 voix • **Gérard MAILLARD :** 238 voix • **Stéphanie DAURAT :** 238 voix
Christian COULON : 236 voix • **Jacques YOUINOU :** 238 voix

Rapport financier par Françoise GRELLIER *Trésorière*

Françoise GRELLIER remercie les bénévoles du siège :

Jean-Claude HERVIEUX
Sylvain MORIN
Pascale BALFIN

***Merci pour le travail effectué par* Myriam HOU-HOU.**

Les comptes sont arrêtés au 31 août 2018.

Dépenses 2018

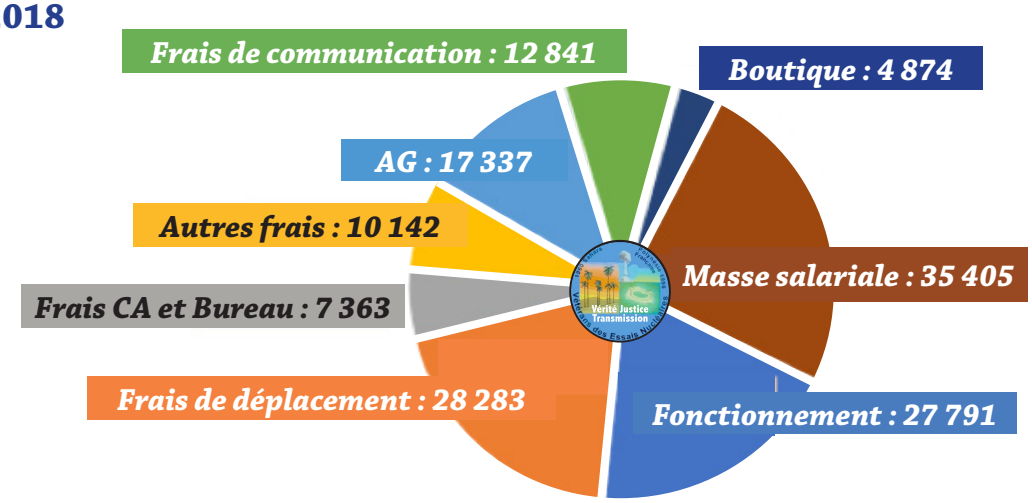

<u>Total dépenses 2018</u> : 136 673 €

Recettes 2018

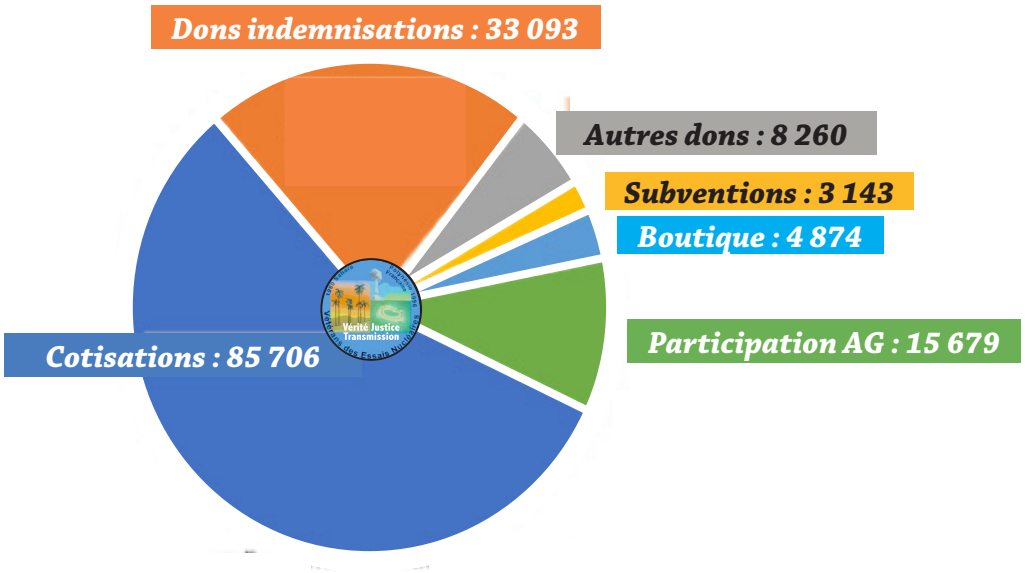

Total recettes 2018 : 150 755 €

Budget 2019 : Dépenses - Recettes - Réalisé

Dépenses budget prévisionnel 2019		Dépenses au 31 août 2019
Local (Loyer, EDF, Assurance)	12 500 €	7 773,16 €
Bureautique	4 000 €	2 484,94 €
Boutique	4 000 €	2 656,21 €
Fournitures	3 000 €	1 364,58 €
Masse salariale	35 800 €	24 222,96 €
Courrier - Téléphone	9 500 €	8 032,08 €
Communication	13 600 €	7 519,80 €
Animation régions	4 300 €	2 120,68 €
Réunions Bureau - CA	6 000 €	4 877,15 €
Frais de déplacement	15 000 €	10 185,38 €
Frais de dossiers CIVEN	15 000 €	8 459,54 €
Assemblée Générale	19 000 €	6 800,00 €
Cotisations extérieures	1 500 €	415,00 €
Frais recherches OBSIVEN	8 500 €	8 744,00 €
Frais bancaires	1 300 €	938,06 €
Total	153 000 €	96 594,00 €

Recettes budget prévisionnel 2019		Recettes au 31 août 2019
Cotisations	12 500 €	85 814 €
Subventions	4 000 €	1 691 €
Dons indemnisations	4 000 €	19 516 €
Autres Dons et recettes	3 000 €	8 531 €
Boutique	35 800 €	4 687 €
Participation AG	9 500 €	15 147 €
Total	153 000 €	135 386 €

Jean-Louis CAMUZAT se dit rassuré pour les comptes.

8 M€ ont été versés par le CIVEN pour les indemnisations. On n'a touché que 33 000 € de dons. Si on avait eu les 2 % à chaque indemnisation, tout irait mieux. L'incitation est devenue un engagement à don. Après avoir été indemnisés, certains ne cotisent plus. ***Les dons sont toujours déductibles de 66 %.***

Certains bénévoles ne comptent pas tous leurs frais. On peut les en remercier. Le budget est basé sur 3 000 adhérents on est 2 600. Si tout le travail administratif, de recherche et de défense des dossiers n'avait pas été fait, les Vétérans n'auraient rien touché.

Appel à don : C'est un courrier type. Le courrier a pris un peu de retard. On ne sait pas quand le cabinet d'avocat envoie ses honoraires. Ni le notaire! Parfois, des courriers de rappel à don sont envoyés à des gens qui n'ont pas encore été indemnisés, ou qui ont déjà donné. Un courrier va partir aux indemnisés qui n'ont rien versé. Les courriers ont été vus par le cabinet d'avocats pour que l'on soit dans la loi.

Question : Peut-on demander au cabinet Tessonnière de servir d'intermédiaire, de passer par eux pour récupérer les sommes ?

Réponse : Non, car ce n'est pas une convention AVEN / Cabinet d'avocats mais une seulement une incitation. On ne peut pas réclamer de l'argent aux adhérents. C'est illégal. Il faut noter l'augmentation du nombre de personnes indemnisées.

VÉRIFICATEURS AUX COMPTES ET APPROBATION DES COMPTES

Jean-Michel SANTERRE et Adrien MULLER

EXERCICE 2018 *: Tous les documents ont été mis à leur disposition.*
Les comptes sont justes, bien tenus et bien archivés.

VOTE DU BILAN FINANCIER : ***0 voix contre - 4 abstentions***
Le reste de l'assemblée approuve. Les comptes sont approuvés.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 : ***3 voix contre - 0 abstentions***
Le reste de l'assemblée approuve. Le rapport est approuvé.

Prise de parole de Patrick SUBREVILLE pour les propositions d'Activités 2020

Le président Patrick SUBREVILLE, prend la parole pour faire valoir *un droit de réponse* suite aux critiques énoncées en début de séance. *Il demande son document à Guy DUMAS afin de lui répondre point par point. Ce dernier refuse de le donner, prétextant que c'est personnel. Il finit par céder sur l'insistance de la salle.*

Lorsqu'il a été élu à la présidence de l'AVEN, il lui a fallu tout apprendre. Ce fut un énorme travail. Il a fallu établir la convention AVEN / OBSIVEN. Il a également pris des contacts avec les assureurs pour protéger les bénévoles.

Il respecte les Vétérans, et n'a jamais omis de saluer qui que ce soit. Le président Patrick SUBREVILLE pense qu'il a toujours eu un dialogue clair sur toutes les actions. Il n'est pas seul à prendre les décisions, il y a un *bureau* et un *conseil d'administration*.

Réponse sur le changement de Siège : C'est une éventualité. Nous trouver dans les locaux de l'UNC donnera de la légitimité à l'AVEN. Myriam HOU-HOU et Jean-Claude HERVIEUX sont tout à fait au courant. Guy DUMAS rappelle que l'AVEN peut être mis dehors des bureaux de l'UNC du jour au lendemain.

Le président précise que c'est un projet qui sera discuté en conseil d'administration, et présenté en assemblée générale. L'aspect économique est à étudier avant tout.

Jean-Michel SANTERRE : Peut-on envisager que le siège reste à Lyon et que Paris soit seulement une annexe de Lyon ? Ou attendre que Myriam arrive à l'âge de la retraite ?

Journal *Ia ona ra, bonjour !* et site :

Le président souhaite changer d'équipe pour faire évoluer le journal et le site. La question est de savoir si les adhérents de l'AVEN acceptent de prendre le virage de la modernité et de s'ouvrir vers l'international.

Question : Peut-il être envisagé que Madame Bernadette BOUCHET prenne des cours et qu'on lui fournisse un meilleur matériel ?

Réponse du président : Le site et le journal doivent changer. Il a besoin de quelqu'un de réactif, d'efficace, qui soit aussi force de proposition. Il assume à 100 % ses choix et sera intransigeant sur les propos antérieurement tenus sur *Facebook*. Le sacrifice des Vétérans doit rentrer dans les pages de l'Histoire et dans les livres scolaires. C'est pour cela qu'il est envisagé de mettre sur le site des cahiers pédagogiques.

Les *AVEN Infos*, tout comme les compte rendus des conseils d'administration, doivent être sur le site internet. Mais avant de les publier, Jean-Louis CAMUZAT les envoie aux membres du conseil d'administration afin qu'ils les renvoient à leurs présidents départementaux.

Jean-François GRENOT pense que les initiatives du nouveau président ont été trop rapides. Cela a entraîné des polémiques.

Jean-Louis CAMUZAT : Il n'y aura jamais de décision arbitraire. Un conseil d'administration aurait dû avoir lieu en juillet, mais cela ne s'est pas fait. Le nombre de conseils d'administration est réduit par mesure d'économie. On ne peut pas faire de réunion de conseil d'administration au siège : il n'y a pas assez de place. Cela occasionne des frais énormes (déplacements, hôtels, salle de réunion).

Le ***règlement intérieur (RI)*** sera étudié en conseil d'administration. Le président sera intransigeant sur certains points : *justification des frais, charte éthique, certificat de vigilance…*

Guy DUMAS : Propose de ne pas voter aujourd'hui. La question doit être étudiée en conseil d'administration, et représentée à l'assemblée générale. Il faut suspendre aujourd'hui la décision.

Faisant suite à l'expression sans nuance de ses détracteurs
le président demande aux membres du bureau s'ils lui sont solidaires :
La réponse est OUI, à l'unanimité.

Le président demande alors à l'assemblée générale de s'exprimer clairement
par un vote de confiance sur sa légitimité
à continuer de présider l'AVEN et poursuivre les orientations déclinées.

3 contre, 5 abstentions, le reste de l'assemblée est pour.

SITE INTERNET, OUTILS DE COMMUNICATION :

Le président Patrick SUBREVILLE met au vote
les changements nécessaires pour la communication de l'association.

4 Contre, 11 abstentions, le reste de l'assemblée est pour.

Le président Patrick SUBREVILLE remercie l'AG de la confiance clairement accordée.

QUESTIONS DIVERSES

Faut-il s'ouvrir vers l'international et vers d'autres associations nationales ?

La question fait débat, il est rappelé que ne nous sommes ni pro, ni antimilitaristes et antinucléaires !

Association du Mémorial : L'AVEN s'est retiré du projet en 2015. Le mémorial existe et certains adhérents l'ignorent. N'est-il pas temps d'envisager un rapprochement entre les deux associations ? Sylvain MORIN peut en parler à Monsieur Roland PICAUD. Jean-Louis CAMUZAT reprend l'historique du problème…

Peut-on publier un article dans *Ia ora na, bonjour !* pour faire connaître le mémorial ? Le point sera évoqué en conseil d'administration.

Alain SILVAIN, président de la Somme : ***le 2 juillet au ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe***, l'AVEN n'est pas assez représentée. Pour certains la distance est un frein. Une participation financière peut-être envisagée par l'AVEN, mais uniquement pour un déplacement collectif.

Cette date du 2 juillet pourrait-elle être la date anniversaire de tous les Vétérans ?

Présentation du Flyer AVEN d'Alain LEPOINT, président de l'Aveyron : chacun y mettra son tampon départemental ou régional.

L'assemblée générale se termine par des remerciements et une remise de cadeaux à tous ceux qui travaillent pour l'AVEN, parfois en toute discrétion, et sans lesquels, l'association ne serait pas ce qu'elle est : Arlette DELLAC, René et Graziella REY, Jean-Claude HERVIEUX, Sylvain MORIN, Pascale BALFIN,

nos bénévoles. Sans oublier Pierre SIBAUX et son épouse Maïté, toujours prêts à aider à l'organisation des lotos avec Robert et Annie ADROT. Gérard MAILLARD et Florence BOUREL, pour la bonne organisation de notre assemblée générale. Myriam HOU-HOU, secrétaire de l'AVEN, pour sa disponibilité sans oublier nos présidents honoraires, Michel VERGER et Jean-Luc SANS.

Florence BOUREL passe ensuite le relais à Patricia AGNIERAY-CHAPELLE, déléguée des Hauts-de-France, et lui souhaite bon courage pour l'organisation de la prochaine assemblée générale à Berck-sur-Mer.

Un diaporama présentant la région des Hauts-de-France est ensuite présenté à l'assemblée.

FIN DE L'AG À 13 HEURES

*(*) **Les discours seront à consulter sur le site de l'AVEN : www.aven.org***

Crédits photos : Bernard CHAPELLE - Autres droits réservés

LES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS DE L'AVEN

Stéphanie DAURAT

Christian COULON

Jacques YOUINOU

anjou-tourisme.com

A TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE